

Conseil municipal. Défendre les services de proximité

Publié le 26 septembre 2019 à 14h59

Mercredi 25 septembre, le conseil municipal de Bangor s'est tenu sous la présidence du maire Annaïck Huchet. Le conseil a délibéré en faveur d'une demande de maintien des services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) accessibles à la population. Un courrier sera rédigé (avant une rencontre avec un directeur de cette administration) afin de signaler que les décisions prises ne correspondent pas à la réalité de la vie à Belle-Île. L'objectif du conseil est de défendre un service de finances publiques de proximité qui est amené à disparaître à la suite de ses transformations (déclarations d'impôts en ligne, suppression à terme de la taxe d'habitation pour les résidences principales, etc.). Le conseil insistera pour que le centre référent pour Belle-Île reste à Auray au lieu d'être déplacé à Pontivy comme le projet de restructuration le prévoit. Il deviendrait alors très difficile de s'y déplacer pour rencontrer un interlocuteur en cas de besoin.

Le paiement de la cantine et de la garderie s'effectuant désormais en ligne directement au Trésor public, le conseil a voté la suppression de la régie de Bangor qui remplissait cette fonction et qui n'a plus lieu d'être. Le conseil accepte la demande de l'école publique de Locmaria concernant les frais de scolarisation 2018/2019 d'un enfant de Bangor pour un montant de 2 748 €. L'enfant bénéficiait d'une dérogation, un des parents travaillant à Locmaria. De même, le conseil a voté favorablement pour une participation financière destinée à l'école privée Sainte-Marie, à Sauzon.

La candidature de la commune retenue

À la suite de sa candidature au projet « Dynamisme des centres-villes, bourgs ruraux et villes en Bretagne », Bangor a été retenu sur plus de 200 projets présentés. L'objectif de la commune est de renforcer l'attractivité du bourg par la proposition de logements, le maintien des résidents grâce à ses services, et de proposer un cadre optimal pour l'accueil des touristes. Le conseil a autorisé le maire à signer les documents nécessaires afin de recevoir les fonds alloués à ce projet (40 000 €).

Une demande de financement pour le maintien du poste de chargé de mission du foncier agricole sera effectuée auprès du Conseil départemental.

Enfin, le conseil a voté favorablement pour l'achat de matériel de projection destiné à la bibliothèque pour ses soirées à thèmes.